

14ème législature

Question N° : 42924	De Mme Véronique Louwagie (Union pour un Mouvement Populaire - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique > politique économique	Tête d'analyse > généralités	Analyse > rapport. propositions.
Question publiée au JO le : 19/11/2013 Réponse publiée au JO le : 29/07/2014 page : 6478 Date de changement d'attribution : 03/04/2014		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les travaux du groupe de réflexion présidé par Jacques Attali qui a remis son rapport, "Pour une économie positive", au Président de la République, François Hollande, le 21 septembre 2013. Le rapport formule 45 propositions destinées à faire advenir une économie où la finance retrouve son rôle de support de l'économie réelle, et où les objectifs sociaux et environnementaux ne sont plus perçus comme des contraintes, mais comme des valeurs en soi. La mise en oeuvre de la plupart de ces propositions nécessite des réformes du droit. Il s'agit notamment de modifier la définition de l'entreprise inscrite dans le code civil pour intégrer sa mission sociale, environnementale et économique. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement sur la recommandation de "faire de l'école un lieu d'échange entre les générations".

Texte de la réponse

Le rapport du groupe de réflexion présidé par Jacques Attali sur l'économie positive propose de « faire de l'école un lieu d'échange entre les générations » (proposition n° 31). Le développement des liens intergénérationnels représente pour le champ scolaire une occasion de développer chez les élèves la culture du « vivre ensemble » et les valeurs fondant le respect et la tolérance, et de consolider les apprentissages liés au socle commun, notamment dans les domaines de la maîtrise de la langue française, de la culture humaniste, de l'éducation à la responsabilité civique et morale, de l'autonomie et de l'acquisition d'esprit d'initiative. La promotion des partenariats entre générations favorise la réussite éducative et les apprentissages des élèves dans les écoles, les collèges et lycées. Développer les liens intergénérationnels contribue enfin à la lutte contre l'illettrisme, le décrochage scolaire et les inégalités sur les territoires, en favorisant le rapprochement des générations. Dans cette perspective, la journée du 29 avril, journée européenne de la solidarité intergénérationnelle depuis 2009, est l'occasion pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de valoriser les projets intergénérationnels développés en académie et de susciter de nouvelles initiatives qui permettront de favoriser le rapprochement des élèves et des personnes âgées. Ainsi, les enseignants peuvent créer des projets intergénérationnels tout au long d'une année scolaire, avec le soutien des corps d'inspection. Par exemple, dans le cadre des expérimentations conduites dans l'académie de Paris, un programme labellisé programme européen par la Commission européenne s'est mis en place en partenariat avec l'association « Ensemble demain », afin de permettre le développement de projets intergénérationnels sur le temps scolaire et périscolaire au sein des écoles et des collèges avec contenus disciplinaires, objectifs du socle commun, répertoire de partenaires, ingénierie pédagogique... Ce projet a été



sélectionné comme projet innovant national en 2011 par le ministère et présenté à l'Unesco. Il se développe aujourd'hui au niveau national avec un axe international. Le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche accorde par ailleurs des agréments à des associations afin d'encourager les liens intergénérationnels. Un agrément a été ainsi délivré le 29 septembre 2012 à l'association Egee qui oeuvre pour aider les élèves à préparer le mieux possible leur future vie professionnelle grâce à l'expérience et la compétence des seniors de l'association. Soutien à la rédaction de curriculum vitae ou de lettres de motivation, parrainage d'élèves, se sont mis en place tant en lycées généraux et technologiques qu'en lycées professionnels. D'autres expériences ont pu également se déployer, notamment via la Ligue de l'enseignement et l'association « Lire et faire lire », dont le programme est de développer le plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives.